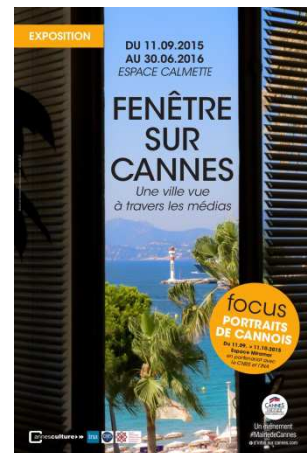

Dossier séance éducative

*Exposition Archives de Cannes :
Fenêtre sur Cannes : une ville
vue à travers les médias*



*Dossier préparé par M. Chavarroche,
professeur d'Histoire -Géographie*

**Thème 2 : La presse locale, miroir de l'histoire de notre pays
(vitrines 4 à 5).**

Groupe N°2

Noms des élèves :

.....
.....
.....
.....

- Groupe 1 : **Médias et tourisme à la Belle Epoque** (vitrines 1 à 3),
- Groupe 2 : **La presse locale, miroir de l'histoire de notre pays** (vitrines 4 à 5), quatre élèves,
- Groupe 3 : **La presse locale durant la 2ème Guerre Mondiale** (vitrine 6),
- Groupe 4 : **Les médias et événements cannois des années 1930 à nos jours** (vitrines 7 à 9),
- Groupe 5 : **Le festival du film et la presse** (vitrines 10 à 11),
- Groupe 6 : **Une expérience originale : Cannes TV** (vitrines 12 à 16).

I. Consignes générales

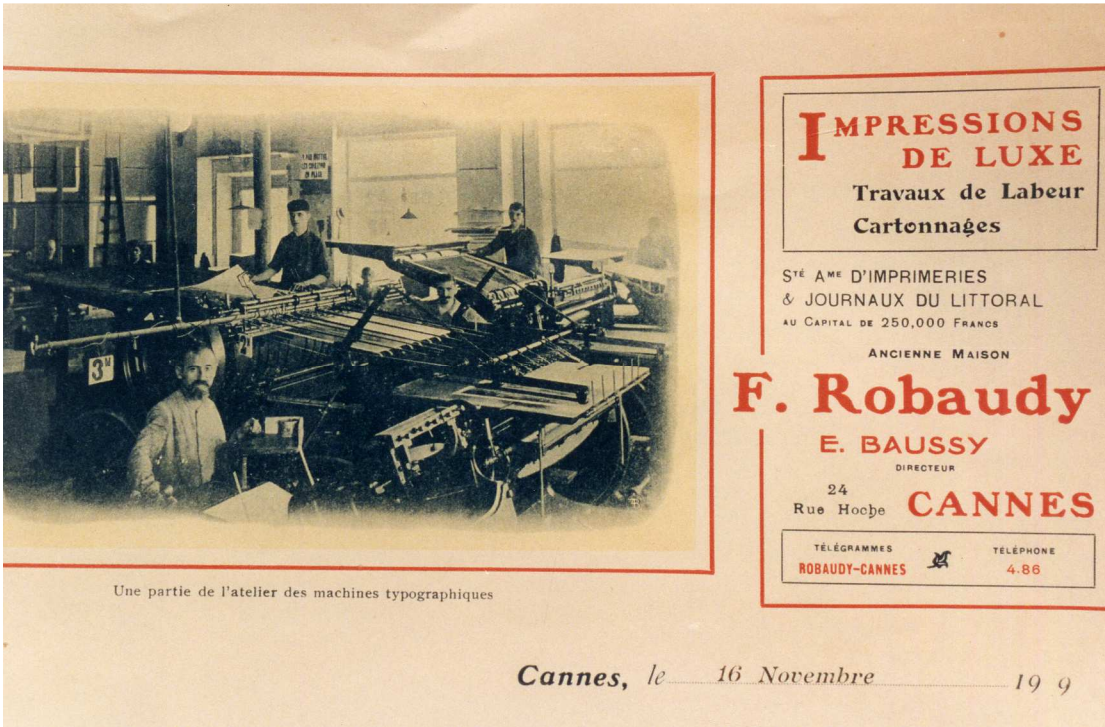
- visiter l'exposition seul ou à deux pendant un petit quart d'heure.
- former un groupe de trois élèves et choisir un des thèmes ci-dessus.
- répondre aux **questions sur** votre thème puis rédiger une **synthèse** de 15 lignes en vous aidant de la **consigne finale**.
- Préparer un **exposé de 5 à 7 minutes** pour le prochain cours en demi-classe. Vous pouvez vous appuyer sur un diaporama.

II. Questionnaire : groupe 2

Thème 2 : La presse locale, miroir de l'histoire de notre pays (vitrines 4 à 5).



Entête de l'imprimerie Guiglion
cote 6S1- fonds privé G. Crist



Carte postale de l'Imprimerie Robaudy
Cote 32Fi181

Dans les deux premiers tiers du XIX^{ème} siècle, la presse fait des progrès considérables... Les journaux se multiplient et se diversifient.

Les causes sont multiples : les progrès de l'instruction scolaire, l'élargissement du corps électoral, l'ouverture au monde par la révolution des transports (tel le chemin de fer), la progression des échanges et l'urbanisation...

L'essor de la presse eut des effets sur la **présentation des journaux** et la **diversification de leurs catégories**. La pagination augmente. Les types de quotidiens se différencient : journaux populaires et journaux de qualité, journaux généralistes et spécialisés.

La presse, puissance politique

La **multiplicité des titres**, la **puissance politique** des organes de presse donnèrent aux crises du boulangisme, de Panama, de l'affaire Dreyfus ... des dimensions nationales d'une ampleur jamais atteinte.

La presse de province se développe tout au long du siècle. Le tirage est estimé pour 100 quotidiens en 1870 à 350 000 exemplaires, à 4 millions en 1914.

Question 1 : Expliquez pourquoi la période 1880-1939 fut l'âge d'or de la presse locale cannoise ? Vitrine 4

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

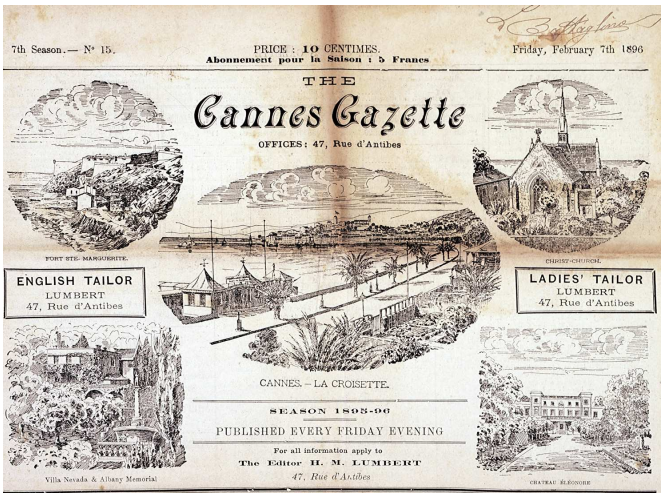
.....



L'Indicateur de Cannes 21 février 1889 - cote Jx41-



Kiosque à journaux aux Allées, maison Perrier - Cote 25Fi1513 Fonds privé années 30



12.1 The Cannes Gazette, 7 février 1896. AD06 3Fi 12029

The Cannes Gazette - 7 février 1896 - Archives départementales 06 cote 3Fi12029

Question 2 : Quelles presses spécialisées se vendaient alors ? Vitrine 4 + photo du kiosque à journaux

.....

.....

.....

.....



Le Littoral - 19 janvier 1936 - page 3 - rubrique « sports » - cote Jx45

Le magazine moderne

C'est dans les années vingt que la formule du magazine se développe. Inspiré des modèles américains, il mise sur **le divertissement, les photos chocs, les reportages et le sensationnel**. Son essor coïncide avec le déclin des quotidiens, accusés de désinformation et de propagande pendant la Grande guerre, mais aussi stigmatisés par les scandales, comme l'affaire Stavisky, impliquant la presse, la fiancée et le monde politique.

Le lectorat se tourne vers le magazine hebdomadaire. *Paris-Match*, *Vu*, *Marie-Claire* sont les plus emblématiques.

L'image prime sur le texte, le contenu se veut distrayant. La photographie couleur se généralise à la fin des années 30.

Question 3 : Quel nouveau type de périodique apparut dans **l'Entre-deux-guerres** ? Vitrine 4

.....

.....

.....

.....

.....

Vau.

Grasse, le 29 Septembre 1821.

Sous-Préfecture
de Grasse.

N^o. 699.

Monsieur le Maire,

Une brochure intitulée mord prématuré
d'un grand homme. 5 mai 1821. vient d'être
saisie à Paris par ordre de M^o. le Procureur
Du Roi, dans le cas où cet écrit qui a paru
devoir être poursuivi, comme présentant dans son
ensemble un délit prévu par la Loi, viendrait
à être publié dans votre ville, j'exous invite à
le déferer au ministère public, et à me tenir
informé du résultat de vos soins à ce sujet.

Agnez, Monsieur le Maire, l'assurance
de ma parfaite considération.

Le sous-préfet

Orroux
W

A Monsieur le Maire de Cannes

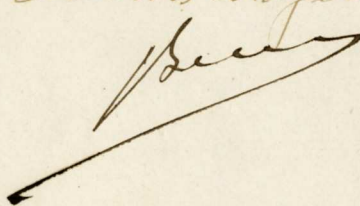
SOUS-PREFECTURE
DE GRASSE
(Alpes-Maritimes)

GRASSE, LE 10 Octobre 1874

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous adresser copie
d'un arrêté par lequel M. le Préfet
autorise la vente sur la voie publique
du journal non politique qui paraît
à Cannes sous le titre - Cannes illustré.
Je vous prie de notifier cet arrêté
à l'intéressé et de m'adresser une
copie du procès verbal qui sera établi
pour constater cette notification.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance
de ma considération distinguée

Le bon Préfet


A Monsieur le Maire
à Cannes

Lettre d'autorisation de vente du Journal « Cannes Illustré » du 10 Octobre 1874
cote 2J21



Cannes illustré - Août 1874- en-tête

Question 4 : Lisez attentivement les courriers du **29.9.1821** et **10.10.1874**. Identifiez leurs auteurs et destinataires ainsi que leurs objets. Peut-on parler de liberté de la presse à cette époque ? Vitrine 5

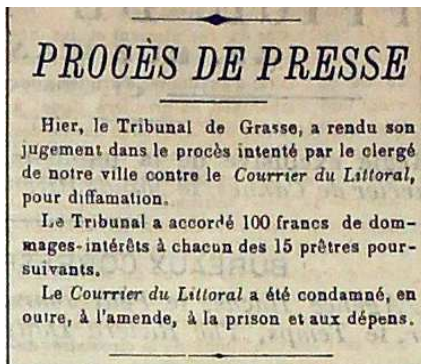
.....

.....

.....

.....

.....



Procès de presse -
Courrier de Cannes
14 juin 1889 cote Jx5

La loi du 29 juillet 1881

La loi du 29 juillet 1881 était une véritable codification de ce qui intéressait l'imprimerie, la presse, le colportage et l'affichage. Sous réserve de formalités administratives (déclaration, dépôt), **elle garantissait la liberté de publication et de diffusion**, elle enlevait aux autorités tous moyens d'action sur les journaux. Les définitions de délits de presse furent sujettes à discussion : la diffamation envers les particuliers, délits politiques, offense au président de la République.....

Le gérant désigné par le journal était le principal responsable. Les auteurs d'articles litigieux pouvaient être poursuivis comme complices. Les propriétaires n'étaient responsables que des condamnations civiles. En 1889, le tribunal des Conflits interdit la saisie préventive de l'autorité administrative.

Question 5 : Faites de même avec l'extrait de la loi du 29 juillet 1881 et du Courrier de Cannes du 14.6.1889. Que constatez-vous ? Quel est le régime politique de notre pays à cette date ? Vitrine 5

.....
.....
.....
.....
.....

2-Professionnalisation du métier de journaliste de la fin du 19^e siècle au début du 20^e siècle

Au début du 20^e siècle, le **journalisme de reportage** se substitue au **journalisme de chronique**.

En 1918, l'organisation syndicale définit le journaliste comme celui qui contribue à la construction intellectuelle du journal, se distinguant de l'équipe administrative, des ouvriers de l'imprimerie mais aussi des détenteurs du capital.

Sont donc rejetés les directeurs dans le monde du patronat...mais aussi les écrivains dans le monde des lettres.

Le Syndicat obtient des avantages matériels et sociaux :

-1925 : le repos hebdomadaire

-1927 : une caisse générale des retraites

-1932 : une caisse de chômage

- Frais de représentation et déduction fiscale sont institués dès les années 20.

Enfin, la **loi du 29 mars 1935, assure un statut au journaliste**, unique en Europe et si avancé pour son époque qu'il régit aujourd'hui encore, la profession.

La **carte d'identité des journalistes** est créée. Carte attribuée par une commission nationale à partir de janvier 1936, celle-ci évince les amateurs, les non professionnels ; les reporters des actualités cinématographiques sont exclus.

En revanche, les reporters radio sont admis. **3500 journalistes** sont titulaires d'une carte professionnelle en 1939.

A Lille, est créée en 1924, la première Ecole de journalisme et en 1930, est inauguré le Centre d'Etudes journalistiques à Paris.

Question 6 : Quelle loi définit le statut du journaliste ? Renforce-t-elle la liberté de la presse ? Vitrine 5

.....
.....
.....
.....
.....

Consigne finale : La presse cannoise suit les évolutions nationales tout en gardant ses particularismes.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....